



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
Lundi : 17h00 – 18h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Samedi : 09h30 – 11h30

Lundi 03 juin 2024



Infos.....!

N° 222

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2024 à 20h30, salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, ROUX Jean-Christophe, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mme COLSON Bénédicte, Mr LIARD Philippe, Mme TAUPIN Elodie, Mme PEROTTI Marie.

Excusés : Mr ROUX Jean-Christophe, pouvoir à Monsieur MARTHELEUR Arnaud / Madame PEROTTI Marie, pouvoir à Mr VIAL Stéphane

Absent : Néant .

Secrétaire de séance : Mme COLSON Bénédicte.

1-Approbation de la séance du 06 avril 2024 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le compte rendu de la séance du 06 avril 2024.

2- Participations financières des communes extérieures au R.P.I. pour la scolarisation de leurs élèves dans les école de Barbuise.

Le maire rappelle que :

- Le R.P.I. de Barbuise accueille au sein de ses écoles des élèves dont les familles résident dans des communes extérieures,
- Que la Loi du 22 juillet 1983 fixe les conditions dans lesquelles les communes de résidence doivent participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques de la commune d'accueil.

En conséquence, et compte tenu des dépenses de fonctionnement des écoles, le maire propose de fixer les participations pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

- Ecole maternelle : 740.00 €
- Ecole Primaire : 360.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres.

3-Examen du devis pour l'aménagement devant l'école maternelle.

Le maire rappelle que lors de la réunion précédente en date du 6 avril, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité de ses membres présents une provision de 12 000.00 € en section d'investissement, pour financer des travaux de voirie en façade de l'école maternelle. Il précise que ces travaux sont destinés à :

- Répondre à la demande des services de transport qui souhaitent que le stationnement du bus scolaire devant l'école maternelle soit plus sécurisé,
- Améliorer les cheminements piétons des familles en leur permettant de longer la façade du bâtiment sans avoir à emprunter la chaussée de la RD 97 afin de contourner les véhicules en stationnement.

Le maire présente alors un devis de la S.A.R.L. Simonnet Travaux Publics qui se propose de réaliser ces travaux pour un montant de 4 370.00 € H.T. soit 5 244.00 € T.T.C.. Le Maire précise qu'il sera nécessaire, pour sécuriser l'ensemble, de le protéger par une lice bois à l'identique de celle entourant le terrain de sport. La fourniture du matériel indispensable à cette opération, comprenant poteaux et lices s'élève à 418.30 € H.T., soit 470.94 € T.T.C., soit un coût total pour cette opération de : 5 714.94 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres et mandate le maire pour faire réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires.

4-Examen des devis pour modernisation des systèmes d'alarme:

Le maire présente au Conseil Municipal deux devis établis par la société SCUTUM 21, rue du Pont des Halles 94356 Rungis (société équipant déjà les écoles et la mairie en matériel de détection des intrusions) pour :

- Modernisation de l'alarme école/mairie par la pose de détecteur d'intrusion munis de caméras,
- Remplacement du système d'alarme de la salle polyvalente avec extension au bâtiment « restaurant scolaire » en cours d'achèvement.

Le maire précise que les contrats proposés comprennent la fourniture du matériel, la télésurveillance et la maintenance des équipements (intervention en cas de défaillance et remplacements des piles).

- Coût modernisation alarme mairie/école : forfait mensuel 112.80 € T.T.C + contre 92.76 € actuellement + 9.30 € H.T. pour l'option secours GSM auxquels s'ajoutent 125.00 € H.T. de frais d'installation et de programmation..

- Coût Sécurisation salle polyvalente et restaurant scolaire 144.00 € T.T.C. + 9.30 € H.T. pour l'option secours GSM auxquels s'ajoutent 125.00 € H.T. de frais d'installation et de programmation.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et examiné les propositions de la société Scutum et, après en avoir délibéré,
accepte à l'unanimité de ses membres les propositions telles que résumées ci-dessus,
Mandate son maire pour faire effectuer ces travaux et signer les documents inhérents à ces décisions.

5- Préparation du 14 juillet :

Le maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de réfléchir à de nouvelles animations pour redynamiser la célébration de la Fête Nationale qui, par tradition, réunissait les habitants des différents hameaux pour un après-midi convivial.

Le programme définitif sera établi fin juin, après concertation avec Initiatives Barbuise.

Dans un premier temps le maire fera l'inventaire du stock des boissons afin de transmettre la commande à notre fournisseur.

6 -Point sur les travaux du restaurant scolaire :

En début de réunion, le maire a fait visiter le futur restaurant scolaire à l'ensemble des conseillers municipaux présents. Il précise que les travaux devraient être achevés fin de la semaine 23. Le transfert des mobiliers et matériels de la salle polyvalente dans ces nouveaux locaux sera effectué dès la fin de l'année scolaire afin que tout soit en place pour la prochaine rentrée.

Le maire propose qu'une inauguration soit effectuée fin septembre en présence de l'ensemble de nos financeurs et des différents intervenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité de ses membres et mandate son maire pour définir une date en fonction des disponibilités des différents intervenants.

7-Différent entre la commune et le CDHU chargé d'instruire le P.LU.

Le maire rappelle que :

- le 18 octobre 2014, la commune de Barbuise a signé avec le CDHU 11, rue Pargeas 10000 Troyes, un marché pour l'élaboration d'un PLU suite à la Loi du 24 mars 2014 rendant les POS caduques,
- Suite au départ du technicien instructeur en automne 2018, puis du Covid et enfin d'un turn over important au sein de cet organisme, le PLU de Barbuise n'est toujours pas achevé,
- Que cette procédure est dans sa phase finale mais que, par mail en date du 27 mars 2024, le Directeur du CDHU exige un complément de rémunération de 9 150.00 € T.T.C par rapport au marché initial,
- Que dans sa réponse en date du 28 mars, il a indiqué de pas être d'accord avec cette exigence, au motif que les causes du retard sont en grande partie imputables au CDHU et à sa gestion, mais qu'il était prêt à négocier au seul motif que depuis 2014 les textes avaient évolués compliquant la procédure.
- Par mail en date du 2 avril, la réponse de Monsieur le Directeur du CGHU est une fin de non recevoir.
Le maire donne alors lecture d'un courrier qu'il a transmis au CDHU en date du 27 avril par lequel,
- il conteste la position de son Directeur en lui transmettant la copie de l'acte d'engagement signé des 2 parties le 18 octobre 2018,
- IL réitère sa demande de rendez-vous afin de clarifier la position de chacun et de trouver une solution acceptable pour les deux parties.
- Le maire précise qu'à ce jour le CDHU n'a pas donné suite et sollicite du conseil municipal mandat pour poursuivre les démarches afin de finaliser le PLU .

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance des documents et après en avoir délibéré, mandate à l'unanimité de ses membres le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nota: Par courrier daté du 31 mai, reçu en mairie le 5 juin, Monsieur le Directeur du CGHU revient sur sa position et accepte de recevoir le maire.

8-Projet transformateur et stockage énergie renouvelable :

Le maire informe le conseil municipal que deux éventuels projets économiques sont en cours d'études sur la commune de Barbuise.

- Un projet de poste de transformation privé d'énergie électrique sur le versant Nord Est de Mont les Noix, proche du poste de Plessis Barbuise, au lieu-dit le Noyer Vert (parcelles ZE 35 et 36), emprise totale du projet : 0.4 ha
- Un projet de stockage d'énergie renouvelable à Courtavant sur la fiche de l'ancienne fabrique de parpaings, (parcelle AB 67, 68 et 67), emprise totale du projet : 1.6 ha

Le maire précise qu'il est propriétaire en indivision des parcelles ZE 35 et 36 et qu'à ce titre, il ne peut prendre part à la délibération, il quitte donc la salle et laisse Monsieur Sylvain Grangé, 1^{er} maire-adjoint, présider la réunion.

Monsieur Grangé présente les 1^{er} éléments de ces 2 projets, notamment les zones d'implantation et :

- précise que ces 2 projets sont en parfaite compatibilité avec la délibération du 28 mars 2024, faisant suite au débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Informe l'assemblée que les retombées fiscales seraient de l'ordre de 30 000.00 € par an pour le bloc communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré :

- Se déclare, à l'unanimité des membres présents, favorable à ces deux projets,
- Mandate Monsieur Grangé, 1^{er} maire adjoint, pour signer les documents inhérents à cette décision.

Cette délibération prise, le maire est invité à rejoindre la salle de réunion.

9-Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024 :

Le maire demande à chaque conseiller de bien vouloir se positionner, en fonction de leurs impératifs et de leurs choix sur les différentes plages horaires retenues pour assurer les permanences au bureau de vote lors des élections européennes du 9 juin 2024.

Le planning final sera remis à chaque assesseur dans la semaine.

10-Bilan du CO.P.E de la Villeneuve Au Chatelot.

Conformément, au Code des Collectivités, le maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service de **distribution d'eau potable** : CO.P.E de la Villeneuve au chatelot (COncil de la Politique de l'Eau).

Le CO.P.E. de la Villeneuve au Chatelot regroupe 787 habitants pour 395 abonnés.

Ouvrages appartenant au CO.P.E.:

- 1 station de pompage
- 2 réservoirs semi-enterrés 300 m³ pour celui de Courtavant et 60 m³ pour celui des Vigneaux (actuellement déconnecté du réseau).
- 21, 594 km de réseau hors branchements individuels.

Volumes :

	2022	2023	Evolution
Volumes prélevés en m ³	49 336	53 140	8%
Volumes de service en m ³ et sans comptage	1 635	1 657	1%
Volumes vendu en m ³	38 591	41 966	5%
Rendement réseau	81.5%	82%	+ 0.5%

* Moyenne nationale : 81.5 %

Tarifs:

	2024	2025
Abonnement (terme fixe H.T.)	65.00 €	65.00 €
Terme proportionnel (consommation)		
Tranche 1 : De 1 m ³ à 200 m ³	1.07 €	1.10 €
Tranche 2 : De 201 m ³ à 400 m ³	0.87 €	0.90 €
Tranche 3 : Au de-là de 400 m ³	0.75 €	0.80 €

Tarif moyen 2023 par m³

pour une consommation annuelle de 120 m³ (moyenne nationale) : 1.81 € T.T.C (département 2.03 €, France : 2.13 €).

Travaux réalisés en 2023 :

- Poursuite des campagnes de recherche de fuites,
- Réparation d'une fuite à l'injection à la station de pompage,
- Réparation d'une fuite, rue du Mousseau à Périgny la Rose,
- Remplacement de 31 compteurs abonnés vétustes,
- Renouvellement de 176 ml de conduite à Périgny la Rose,
- Remplacement de 2 vannes défaillantes, rue de l'Erable à Courtavant,
- Déconnexion conduite rue des Roses aux Vigneaux suite à fuite sur une vanne de branchement.

Qualité de l'eau distribuée :

Le maire rappelle que chaque citoyen dispose de la possibilité de consulter en ligne les conclusions des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé, sur le site : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> puis choisir sur la carte, la Région Grand Est, puis dans le menu déroulant, le département de l'Aube et sa commune. Les dernières conclusions suite à l'analyse du 7 mai 2024 sur un prélèvement réalisé à la Villeneuve Au Chatelot sont les suivantes : *Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, définies par l'arrêté du 11 janvier 2007, pour l'ensemble des paramètres mesurés.* Taux de nitrate 6.3 mg/.

Le maire ajoute que les résultats de l'analyse du 4 oct. 2023, donne avec précisions les valeurs pour toutes les molécules recherchées.

Points de vigilance :

- Les factures d'électricité destinées au pompage et au refoulement : 3 276.38 € en 2023, estimation à 9 500.00 € en 24 (espérons que la consommation 2024 soit largement sur estimée...)
- Les impayés qui mettent de plus en plus en péril la trésorerie de notre CO.P.E. : Pus de 15 000 .00 €....

Le Conseil Municipal, conformément au Code des Collectivités, prend acte de ce rapport.

Le maire /; Alain Boyer